

DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'AUTORISATION EXTRA-CANTONALE

d'entreprise de transport de personnes à titre professionnel

Conformément à la loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques (LEAE; BLV 930.01) et à la loi fédérale du 6 octobre 1995 sur le marché intérieur (LMI; RS 943.02)

A transmettre à la

Police cantonale du commerce, Chemin des Boveresses 155, Case postale 50, 1066 Epalinges

Lieu et date
E-mail :
Téléphone :
NPA/ Localité :
Adresse de notification :
NPA / Localité :
Adresse de domicile / siège social :
N° d'identification de l'entreprise (IDE) :
N° AVS (à 13 chiffres):
Date de naissance (raison individuelle):
Nom et Prénom du titulaire (raison individuelle):
Raison de commerce :

Documents à joindre à la demande

- 1. Copie de l'autorisation relative au transport de personnes à titre professionnel obtenue dans un autre canton suisse
- 2. Une attestation démontrant que l'entreprise a conclu une assurance responsabilité civile professionnelle d'un montant de CHF 5'000'000.- par an, et offrant une couverture adaptée à la nature et à l'étendue des risques liés à son activité, valable pour la durée de l'autorisation
- 3. Une attestation démontrant que l'entreprise est assujettie à l'assurance vieillesse et survivants (AVS)
- 4. Liste des véhicules destinés à servir pour le transport de personnes à titre professionnel, avec, pour chaque véhicule :
 - Copie du permis de circulation
- 5. Liste des chauffeurs professionnels engagés pour le transport de personnes à titre professionnel de personnes, avec pour chaque chauffeur :
 - Nom(s) et prénom(s)
 - Date de naissance
 - Adresse du domicile privé et, si elle diffère de la première adresse de correspondance pour l'activité de chauffeur
 - Numéro AVS à 13 chiffres
 - la preuve de l'affiliation du chauffeur à l'AVS, pour l'activité de transport de personnes à titre professionnel
- 6. Les modèles de contrat conclus entre les entreprises de transport de personnes ou les diffuseurs de courses et les chauffeurs pratiquant le transport de personnes à titre professionnel : lesdits contrats sont soumis à la forme écrite, au droit suisse, et prévoient un for en Suisse.

Pièce complémentaire à joindre pour les raisons individuelles :

7. extrait récent (de moins de 3 mois) du casier judicaire central suisse

Attention!

- Ce formulaire est réservé aux entreprises qui sont déjà au bénéfice d'une autorisation d'entreprise de transport de personnes à titre professionnel délivrée par un autre canton suisse et qui souhaitent faire reconnaître leur autorisation afin de pouvoir pratiquer cette activité dans notre canton.
- Conformément aux dispositions des articles 3, alinéa 4, et 4, alinéa 1 LMI, la procédure de reconnaissance est gratuite.
- > L'activité de taxi reste soumise à l'obtention préalable d'une autorisation auprès de chaque commune où l'activité de taxi est envisagée. Une demande d'autorisation de taxi ne peut être faite que par les personnes au bénéfice d'une autorisation cantonale ou d'une décision de reconnaissance.